

CENTRE

Axe 1 : Prise en charge des patients et résidents

## **Annonce et accompagnement d'une mauvaise nouvelle médicale (AFN 2024)**

### **Contexte**

---

La formation portera sur l'ensemble des situations pour lesquelles un professionnel de santé ou de l'accompagnement médico-social pourrait être amené au cours de son exercice à annoncer une mauvaise nouvelle, par ex. : le diagnostic d'un cancer, d'une maladie rare, d'une maladie chronique (ex. diabète, maladie rénale, insuffisance cardiaque), d'une maladie neurodégénérative, d'un handicap, d'un dommage associé aux soins (cf. HAS mars 2011) ; l'annonce d'une fin de vie ou d'un décès incluant notamment celle d'un enfant (avant ou après sa naissance) et celle d'un parent (ex. décès d'une jeune mère isolée) ou d'un proche. Les modalités de l'annonce sont différentes selon le type d'annonce (ex. maladie grave, handicap, incertitude du pronostic ou décès), l'interlocuteur auquel le professionnel s'adresse (enfant, parent, proche), la situation (ex. notion d'urgence, état d'agravation, décès brutal, décès suite à longue maladie, décès d'un enfant, décès périnatal), le profil du patient concerné (ex. âge, situation familiale, sociale).

### **Objectifs**

---

- Maîtriser les dimensions éthiques, déontologique et juridique associées à l'annonce d'une mauvaise nouvelle médicale (singularité et autonomie du patient) Créer une relation humaine et soutenante
- Reconnaître le rôle complémentaire de chacune des personnes intervenant dans le parcours de soin à des moments clés
- Préparer pour contribuer en équipe à l'annonce et prévoir l'accompagnement
- Réaliser un entretien d'annonce
- A la suite de l'annonce, accompagner le patient (compréhension de la situation médicale, directives anticipées, traçabilité des éléments de l'entretien d'annonce et partage de l'information, prise en compte des choix et attentes du patient dans l'élaboration du plan personnalisé de soins, identification des ressources et acteurs territoriaux d'accompagnement des patients et des proches)

### **Renseignements complémentaires**

---

21 heures Financement : Crédits mutualisés Anfh dans la limite des fonds disponibles

#### **Public**

**Professionnels du soin et de l'accompagnement des différents secteurs : sanitaire, social et médico-social.**

#### **Exercice**

**2026**

**Code de formation**

**AFN 2024**

**Nature**

**AFN**

**Organisé par**

**FORMAVENIR PERFORMANCES**

**Typologie**

**Action prioritaire (ex DPC)**

## **Modules**

---

- **Annonce et accompagnement d'une mauvaise nouvelle médicale**

Durée : 21 heures

- **Module 2**

Durée : 21 heures